



La patience la solution pour les peines de la vie



Sommaire :

Introduction	3
Les vertus de la patience	3
La signification de la patience	4
Une guidée pour les cœurs	4
Tendres cœurs et larmes de compassion	6
Les épreuves qu'affrontent les croyants	7
Les récompenses sont proportionnelles aux afflictions	9
Parvenir à une tranquillité	10
L'intension et la patience	11
Conclusion	12

Introduction

D'après Abu Hurayrah -*qu'Allah l'agrée*-, le Messager d'Allah -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a dit : « **L'Enfer a été voilé avec les désirs et le Paradis a été voilé avec les épreuves.** »

Dans la version rapportée par Muslim -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- dit : « **entouré** » à la place de « **voilé** ».

An Nawawi -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a commenté ce hadith :

« **Ceci est un exemple de la belle, éloquente et concise parole dont le Prophète -salla Allahu 'alayhi wa salam-était capable, dans laquelle il donne une belle analogie. Cela signifie que rien ne vous aidera à atteindre le Paradis qu'au travers d'épreuves, et rien ne vous mènera à l'Enfer si ce ne sont les caprices et les désirs. Les deux sont voilés comme décrits, et quiconque arrache le voile atteindra ce qui était caché derrière celui-ci. Le voile du Paradis est arraché par les épreuves, et le voile de l'Enfer est arraché en cédant à ces caprices et désirs. L'épreuve englobe l'effort constant et patient dans l'adoration, contenir sa colère, pardonner, être patient, donner la charité, être gentil avec ceux qui vous maltraitent, résister aux désirs physiques...etc.** » [Sharh an-Nawawi 'ala Muslim 17/165]

Les vertus de la patience

L'imam Ahmed (D. 241 H) -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Allah a cité la patience (Sabr) à 90 endroits de Son Livre** »¹. Et elle apparaît dans le hadith authentique :

« **La patience est une lumière.** »²

Le Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a également dit :

« **Nul n'a reçu de don meilleur et plus abondant que celui de la patience** »³.

'Umar -*qu'Allah l'agrée*- a dit : « **Nous avons considéré les meilleurs moments de nos vies, comme étant ceux dans lesquels il y avait la patience (sabr)** »⁴.

'Alî -*qu'Allah l'agrée*- a dit : « **Certes, la patience fait partie de la foi (îmân). Sa place est comme la tête quant au reste du corps** » *Puis il éleva la voix et dit : « En vérité, Il n'y a de foi (îmân) pour celui qui n'a pas de patience* »⁵.

1 Rapporté par Ibn al-Qayyim dans Madârijus-Sâlikîn (2/152).

2 Rapporté par Muslim (n.223) et Ahmad (5/343) de Abu Mâlik al-Ash'arî.

3 Rapporté par al-Bukhârî (n.1469) et Muslim (n.1053) d'Abu Sa'id al-Khudrî.

4 Rapporté par al-Bukhârî (11/303) dans une forme ta'liq et a été rapporté dans une forme liée, par l'imam Ahmad dans az-Zuhd avec une chaîne de transmission authentique (sahih isnad), tel que le mentionne al-Hâfidh Ibn Hajar dans Fatḥul Bârî (11/303).

La signification de la patience

Le mot « *sabr* » (dans la langue arabe) est originaire du mot « *sabara* » (être patient et persévérer), il indique le fait de se retenir et de se maîtriser. (Sa signification au niveau de la shari'a) implique le fait de : maîtriser son âme de l'agitation, d'empêcher la langue de se plaindre et empêcher les mains de se griffer les joues, de déchirer les vêtements et de faire d'autres actes similaires. Ceci fut mentionné par Ibn al-Qayyim (d.750H)⁶.

Et saches que la patience est de trois sortes :

1. la patience lors (de l'exécution) des ordres d'Allah,
2. la patience lors (de l'abandon et l'éloignement) des interdits d'Allah, et
3. La patience face à ce qu'a décrété Allah comme afflictions et malheurs.

Une guidée pour les cœurs

Allah ta'ala dit :

« Et quiconque croit en Allah, [Allah] guide son cœur. Allah est Omniscient ».
[Sourate at-Taghâbun (64) verset 11]

Et ce verset commence par :

« Nul malheur n'atteint [l'homme] que par la permission d'Allah. »
[Sourate al-Hadid (57) verset 22]

Concernant ce verset, Ibn 'Abbâs -qu'Allah l'agrée- a dit : « **par le commandement d'Allah" signifie : par Sa volonté et Son Pouvoir** ».

La signification de ce verset est que : « **Nul malheur n'arrive excepté par Sa Volonté (*Mashî'ah*), Son Désir (*Irâdah*) et Sa Sagesse (*Hikmah*)** »

Allah ta'ala dit :

« Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah, »
[Sourate al-Hadîd (57) verset 22]

Allah ta'ala dit :

5 Rapporté par al-Lâlikâ'î dans Sharh Usoul I'tiqâd Ahlus-Sunnah wal-Jamâ'ah (n.1659), al-Bayhaqî dans Shu'abul-Îmân et Abî Shaybân dans Kitâbul-Îmân (n.130), avec des termes légèrement différents.

6 Madârijus-Sâlikîn (2/156) d'Ibn al Qayyim.

« Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint : « Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons ». Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés. »

[Sourate al-Baqara (2) versets 155 à 157]

Sa parole : « **Nul malheur n'atteint [l'homme] que par la permission d'Allah.** » Ibn 'Abbâs⁷ -*qu'Allah l'agrée*- a dit que la partie « **que par la permission d'Allah** » signifie « **que par le commandement d'Allah** » c'est-à-dire par Sa volonté et Son Pouvoir.

Et la parole d'Allah ta'ala : « **Et quiconque croit en Allah, [Allah] guide son cœur** » signifie, « **quiconque – lorsqu'il est affligé d'un malheur – sait que c'est le Décret d'Allah, puis il patiente en espérant la récompense et par soumission au décret d'Allah, avec une certitude véridique, alors Allah guide son cœur en échange de ce qu'il a subi dans ce monde. Et il se peut qu'Il remplace tout ce qu'Il lui aura pris.** »

La parole d'Allah ta'ala : « **Allah est Omniscient** » est un avertissement qu'un tel malheur a lieu par Sa Science qui inclut Sa Sagesse, et qui rend obligatoire la patience et le fait d'accepter Son Décret.

Abu Dhibyân -*qu'Allah l'agrée*- a dit : « **Nous étions avec 'Alqamah⁸ lorsque ce verset lui fut récité « Et quiconque croit en Allah, [Allah] guide son cœur », il dit alors « Il s'agit de l'homme qui –lorsqu'il est touché par un malheur – sait qu'il provient d'Allah, alors il l'accepte et s'y soumet »⁹.**

Dans la narration ci-dessus, il y a une preuve quant au fait que les actes font partie de la foi (Îmân).

Sa'îd Ibn Jubayr (d.104H) -*qu'Allah l'agrée*- a dit concernant : « **Et quiconque croit en Allah, [Allah] guide son cœur** » : « **Qu'une personne dit (lors d'une situation de malheur) : « Certes, à Allah nous appartenons et vers Allah nous retournerons ».**

Le verset cité précédemment, est une explication du fait que faire preuve de patience est la cause de la guidée du cœur, ce qui est une récompense pour ceux qui patientent.

7 Tafsîr Qur'ân al-'Adhîm (2/164) d'Ibn Kathîr.

8 Rapporté par Ibn Jarîr at-Tabarî dans Jaami' al-Bayân fi Ta'wîl al-Qu'ân (28/123), 'AbdurRazzak dans son Tafsîr (3/95) et aussi as-Suyûtî dans ad-Durrul-Manthour (8/183). C'est aussi rapporté par al-Bukhârî dans une forme ta'liq (8/652) de Ibn Mas'oud.

9 Tahdhîbut-Tahdîb (7/276) d'Ibn Hajar al-'Asqalânî.

Tendres cœurs et larmes de compassion

Le Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a dit :

« **N'est pas des nôtres celui qui se frappe les joues, déchire ses habits et se lamente comme on le faisait au temps de la Jâhilîyyah** »¹⁰

C'est un des textes avertisseurs rapportés dans la révélation.

Il est rapporté de Sufyân ath-Thawrî et de l'imâm Ahmed -*qu'Allah leur fasse Miséricorde*- qu'ils n'appréciaient guère expliquer le sens de ce genre de menace afin que ce soit plus marquant sur les esprits et plus intense dans la menace¹¹. Ce récit est une preuve que les actes mentionnés sont en opposition avec la foi (îmân) complète obligatoire.

Al-Hâfidh Ibn Hajar (D.852H) -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- en expliquant la parole « **quiconque se frappe les joues** » a dit : « **Les joues ont été spécifiées parce que c'est l'endroit le plus commun d'être battu. Cependant, frapper d'autres parties du visage est la même chose** »¹²

La parole du Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- : « **déchirer ses habits** » implique le fait de : se déchirer les vêtements à partir de la poitrine (de l'endroit où rentre la tête). C'était la pratique des gens de l'ignorance pré-islamique (Jâhilîyyah), leur manière de pleurer sur le mort.

Ibn Taymiyyah (D. 728H) -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a dit concernant : « **comme on le faisait au temps de la Jâhilîyyah** » « **cela signifie se lamenter sur le mort** »¹³

Et d'autres ont dit : « **C'est se lamenter avec détresse et désespoir.** »

Ibn al-Qayyim -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Faire comme au temps de la Jâhilîyyah inclus également le tribalisme, l'esprit d'appartenance, faire preuve de zèle et de sectarisme vis-à-vis d'un madhab (école de pensée), d'un parti ou d'un savant, préférer l'un à l'autre et appeler à cela, ainsi que de former des alliances et des inimitiés basées sur cela. Tous ces actes sont des formes de lamentations de la Jâhilîyyah.** »

Abu 'Umâma -*qu'Allah l'agrée*- a rapporté que le Messenger d'Allah -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a maudit la femme qui se frappe le visage, déchire ses habits et se lamente sur le mort.¹⁴

10 Rapporté par al-Bukhârî (n. 1294) et Muslim (n. 103), d'Ibn Mas'oud.

11 C'est-à-dire qu'ils préféreraient laisser ces avertissements tels quel car leur formulation est plus marquante.

12 Fathul-Bârî (3/164) d'Ibn Hajar.

13 Iqtidâ's-Sirâtil-Mustaqîm (1/204) du sheikh al-Islam Ibn Taymiyyah.

14 Sahîh : Rapporté par Ibn Mâjah (n. 1584) et également Ibn Hibbân (n.737). Al-Bawsirî l'authentifia dans Masâbîhuz-Zajâjah (1/521).

Ainsi c'est une preuve que ces choses font parties des grands péchés. Aussi, celui qui ne se lamente que légèrement sans être impatient face au Décret d'Allah, ne s'en plaint pas et ne dit que le bien, alors ce genre de lamentation est acceptable.

Tout comme les lamentations d'Abou Bakr¹⁵ et de Fâtima¹⁶ -*qu'Allah les agrée*- lorsque le Messager d'Allah -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- décéda. Il y a également un texte de l'imâm Ahmad concernant ce sujet.¹⁷

Cependant, ce n'est pas une preuve pour l'interdiction de pleurer, puisque cela arriva dans un récit authentique : quand le Messager d'Allah -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- apprit la mort de son fils Ibrâhîm, il dit :

« L'œil verse des larmes et le cœur s'afflige mais nous ne disons que ce qui plait à notre Seigneur, nous sommes vraiment tristes pour ton départ, Ô Ibrahim ».¹⁸

Dans les deux Sahîh, Ousâma Ibn Zayd -*qu'Allah l'agrée*- rapporte : **« Que le Messager d'Allah -salla Allahu 'alayhi wa salam- alla voir l'une de ses filles [il s'agit de Zaynab -qu'Allah l'agrée-] dont le fils était agonisant. Elle leva l'enfant et le plaça suffoquant, sur les genoux du Prophète -salla Allahu 'alayhi wa salam-. En le voyant ainsi, des larmes coulèrent des yeux du Prophète -salla Allahu 'alayhi wa salam-. Sa'd lui dit : « Ô Messager d'Allah ! Qu'est-ce que c'est ? Il répondit : « C'est une miséricorde qu'Allah a mise dans les cœurs de Ses serviteurs. Allah, certes est Miséricordieux envers les miséricordieux ».**¹⁹

Les épreuves qu'affrontent les croyants

Le Messager d'Allah -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a dit :

« Quand Allah veut du bien à son serviteur, il lui accélère son châtement dans ce monde. Quand Allah veut du mal à son serviteur, il s'abstient de le châtier pour ses péchés jusqu'à ce qu'il reçoive sa punition le jour de la résurrection. »²⁰

Sa parole **« Quand Allah veut du bien à son serviteur, il lui accélère son châtement dans ce monde »** signifie : qu'il est puni en étant affligé par des malheurs et des difficultés en raison des nombreux péchés qu'il a commis, grâce à quoi il est purifié de tous ses péchés, et dans l'au-delà n'aura à rendre compte d'aucun. Shaykh al-Islâm Ibn Taymiyyah -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : **« Les malheurs sont en fait une forme de bienfait (ni'ma), puisqu'ils sont une expiation des péchés commis et appellent la personne à faire preuve de patience – pour laquelle elle est dûment**

15 Rapporté par Ahmad (6/31) de Aishah (radiAllahu 'anha).

16 Rapporté par Al-Bukhârî (n. 4462) et Ibn Mâjah (n. 1629 – 1630), de Anas (radiAllahu 'anhu).

17 Az-Zarkashî le cita dans Sharh Mukhtasarul-Kharqî (2/356).

18 Rapporté par al-Bukhârî (n. 1303) et Muslim (n. 2315) de Anas et Asmâ bint Yazîd (radiAllahu 3anhuma).

19 Rapporté par Al-Bukârî (n.1283) et Muslim (n. 923).

20 Sahîh : Authentifié par At-Tirmidhi (n. 2398) et al-Hâkim dans al-Mustadrak (1/340), d'Anas.

récompensée. De plus, ils poussent la personne à se repentir, en faisant preuve d'humilité et de soumission devant Allah, tandis qu'en même temps il évite d'espérer quoi que ce soit de la création. Il y a – mis à part cela – d'autres importants avantages. Ainsi, ces malheurs qui surviennent à une personne sont, en fait une cause de l'effacement de ses péchés par Allah, et c'est une des plus grandes bénédictions. Les malheurs sont une source de miséricorde et de bonté dans le droit des créatures, sauf si cette personne s'aventure dans une désobéissance plus grande qu'auparavant. Ce malheur deviendra alors la cause d'un grand mal pour sa religion.

En effet, certaines personnes – lorsqu'elles sont éprouvées par la pauvreté, la maladie ou la faim – tombent dans l'hypocrisie, la plainte, et leurs cœurs deviennent malades, ou tombent dans la mécréance, abandonnent certaines obligations ou commettent certains actes interdits – tout ce qui est néfaste pour leur religion. Être protégé de ces malheurs est meilleur pour lui par rapport à ce que le malheur laisse comme traces et non par rapport au malheur en lui-même, comme celui à qui le malheur apporte patience et obéissance, il aura droit à un bienfait dans sa religion (*ni'ma diniyyah*). Il représente un acte du Seigneur et une miséricorde pour les créatures, pour laquelle Il est loué.

Donc quiconque est affligé d'une calamité et est muni de patience, alors cette patience est un bienfait dans la religion pour cette personne, puisque de ce fait, ses péchés sont expiés. De plus, son Seigneur lui accorde miséricorde et bénédiction, comme Allah – Le Majestueux – le dit :

« Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés. »
(Sourate al baqara (2) verset 157.)

Une telle personne est aussi pardonnée par son Seigneur pour ses péchés, et est élevée à un rang supérieur – tout ceci est pour celui qui fait preuve de patience ».²¹

La parole du Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- « **Quand Allah veut du mal à son serviteur, il s'abstient de le châtier pour ses péchés jusqu'à ce qu'il reçoive sa punition le jour de la résurrection.** » signifie : la punition pour ses péchés est retardée « **Jusqu'à ce qu'il reçoive sa punition le jour de la résurrection.** »

Al-'Azîzî (D. 1070H) -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Cela signifie qu'une telle personne n'est pas punie dans ce monde, afin que dans l'au-delà, elle soit punie pour ses péchés d'une manière qu'elle mérite vraiment** ».²²

21 Résumé de Majmou' al-Fatâwâ (10/48) d'Ibn Taymiyyah.

22 as-Sirâj-ul-Munîr (1/88) d'al-Azîzî.

Le hadith cité plus haut, est une leçon et un rappel pour quiconque espère en Allah, et a une bonne opinion de Lui dans ce qu'Il a écrit pour une personne, tel qu'Allah - Ta'ala- Le dit :

« Il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas. »
[Sourate al Baqara (2) verset 216.]

Les récompenses sont proportionnelles aux afflictions

Le Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a dit :

« La grandeur de la récompense va de pair avec la grandeur de l'épreuve. Allah le Très-Haut, quand Il aime un peuple, l'éprouve. Celui qui accepte l'épreuve avec abnégation aura la satisfaction d'Allah, et celui qui lui oppose son mécontentement, Allah sera mécontent de lui »²³

De plus, le Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a aussi dit :

« Quand Allah aime un peuple, Il l'éprouve. Quiconque fait preuve de patience, fait partie des patients et quiconque s'en indigne, fait partie des indignés »²⁴

La signification du premier hadith est : plus l'affliction est grande et plus la récompense est importante. Il est dit : En effet, les malheurs sont une source de récompense, ainsi qu'une expiation des péchés. L'avis le plus juste pour Ibn ul-Qayyim -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- est que la récompense est juste l'expiation des péchés, sauf si elle est une cause pour œuvrer dans le bien, comme la patience, l'acceptation (du malheur), le repentir et la demande de pardon. Il est donc récompensé pour ce qui en aura résulté. En raison de cela, il a été dit que le sens du hadith est : En effet, la récompense est proportionnelle au malheur, à condition qu'il y ait patience et espoir de la récompense.

De même que dans le Hadith de Sa'd -*qu'Allah l'agrée*-, « **Le Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- fut questionné, « Quels sont ceux qui subissent les épreuves les plus difficiles ? ».**

Il dit : « Ceux qui ont les épreuves les plus difficiles sont les Prophètes, puis ceux qui les suivent le mieux, puis ceux qui les suivent ; l'homme est éprouvé selon sa religion ; s'il tient bien à sa religion, son épreuve est plus difficile ; et s'il est souple dans sa religion, il est éprouvé selon sa religion ; et le serviteur ne cesse

23 Hasan : Rapporté par at-Tirmidhi (n. 2398) et Ibn Mâjah (n. 4021) de Anas.

24 Sahîh : Rapporté par Ahmad (5/427) de Mahmûd Ibn Lubayd . Il a été authentifié par al- Mundharî dans at-Targhîb wat-Tarhîb (4/283), al-Haythamî Majma' az-Zawâ'id (2/291) et Ibn Hajar dans Fathul-Bârî (10/108).

d'être soumis à l'épreuve jusqu'à ce qu'il marche sur terre sans avoir aucun péché (comme les anges) »²⁵

Ce hadith et ceux qui lui ressemblent, sont des preuves du Tawhîd. Puisque si un individu sait que les Prophètes - *'aleyhim sallam*- et les *awliyya* (les alliés d'Allah) ont eux-mêmes été éprouvés de calamités et qu'elles sont en réalité une miséricorde (*rahmah*) et que nul ne peut ôter ces malheurs excepté Allah, alors ils sauront qu'ils ne peuvent ni provoquer, bénéficier ou éviter le mal pour eux-mêmes – alors comment pourraient ils éviter le mal pour d'autres ? Ainsi, plutôt que de se tourner vers les Prophètes et les gens pieux pour ôter le mal, ou les soulager de soucis ou d'une peine, l'individu doit se tourner directement vers Allah Seul – Celui qui est capable d'accomplir cela.

Parvenir à une tranquillité

Ar-Ridaa (le plaisir d'Allah) – qui apparaît dans la parole du Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- : **« Celui qui accepte l'épreuve avec abnégation aura la satisfaction d'Allah »** - est un des Attributs avec lequel Allah s'est décrit dans divers endroits de Son Livre, telle que Sa parole :

« Leur récompense auprès d'Allah sera les Jardins de séjour, sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Allah les agréa et ils L'agrèrent. »

[Sourate al Bayyinah (98) verset 8.]

La voie des *Salafu-s-Salîh* (les pieux prédécesseurs) et ceux qui les ont suivis parmi *Ahlus-Sunnah* (les gens de la *Sunnah*) est d'affirmer ces attributs qu'Allah S'est attribués, ou qui ont été affirmés par Son Messenger -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- – d'une manière qui convient à Sa Majesté et Sa Grandeur – sans *tamthîl* (comparaison d'Allah avec Sa création), et sans *ta'tîl* (démunir Allah de Ses Attributs). Quand Allah est satisfait d'une personne, elle aura acquis tout le bien et sera protégée de tous les maux.

Ar-Ridâ est : Le fait pour un serviteur d'abandonner ses affaires à Allah, tout en ayant une bonne opinion de Lui et tout en espérant Sa récompense. Une telle personne éprouvera une tranquillité, une joie et un amour d'Allah et une confiance en Lui.

Ibn Mas'oud -*qu'Allah l'agréa*- a dit : **« Certes, Allah – par Sa Justice et Équité – a fait du plaisir et de la tranquillité le propre du Yaqîne (certitude) et du ridâ. Il a fait de la peine, l'anxiété et du souci le résultat du doute et de l'indignation. »²⁶**

25 Sahîh : Rapporté par Aḥmad (1/172), at-Tirmidhi (n. 2398) et Ibn Mâjah (n. 4023).

26 Rapporté par Ibn Abî Dunyâ dans Kitâbur-Ridâ (n. 94) et aussi al-Bayhaqî dans Shu'abu al-Îmân (n.205).

La signification de l'indignation est d'après Abu as-Sa'âdât -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- : « **L'aversion d'une chose, avec absence de son acceptation** ».²⁷ Ou, quiconque s'indigne envers ce qu'Allah a décrété, alors Allah s'indignera de cette personne, et cela est suffisant comme punition d'Allah. Les savants ont aussi déduits du précédent hadith, que le *ridâ* (avec le Décret d'Allah) est obligatoire – c'est l'avis d'Ibn 'Aqîl-*qu'Allah lui fasse Miséricorde*-. Cependant, al-Qâdî Abû Ya'lâ -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- ne l'a pas considéré obligatoire, et c'est l'avis le plus juste pour Shaykh al-Islam Ibn Taymiyyah et Ibn al-Qayyim²⁸ -*qu'Allah leur fasse Miséricorde*-.

Shaykh al-Islam Ibn Taymiyyah -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Il y a un ordre spécifique lié à la patience, alors qu'il n'y en a pas pour le *ridâ*. Il y a plutôt des éloges pour ceux qui font preuve de *ridâ* (avec le Décret d'Allah).** » De plus, il a dit « **cette narration : « Celui qui ne fait pas preuve de patience lors de Mes afflictions, ni ne fait preuve de *ridâ* avec Mon Décret, s'est attribué un Seigneur autre que Moi »**²⁹. Cette narration est l'une des *Isrâ'iliyyat* (Israélite), elle n'est pas authentiquement rapportée par le Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- »³⁰

Shaykh al-Islam Ibn Taymiyyah -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a également dit « **En effet, il existe un rang plus élevé que le *Ridâ*, c'est le fait de faire preuve de gratitude (*Shukr*) envers Allah lors des malheurs, puisque c'est un bienfait d'Allah sur lui.** »³¹.

L'intension et la patience³²

L'intension est le pollen de la foi. Quand l'intention et la foi se rencontrent, elles font naître les bonnes œuvres. Avoir une bonne opinion d'Allah est le pollen de la nécessité et de l'indigence envers Allah. Lorsqu'elles se rencontrent, elles font naître l'exaucement des invocations. La crainte est le pollen de l'amour. Lorsqu'ils se rencontrent, ils font naître l'obéissance aux ordres et le délaissement des interdits. La patience est le pollen de la certitude. Lorsqu'elles se rencontrent, elles font naître l'aptitude à être un guide religieux.

Allah *ta'ala* a dit :

« **Et Nous avons désigné parmi eux des dirigeants qui guidaient (les gens) par Notre ordre aussi longtemps qu'ils patientaient et croyaient fermement en nos versets.** »

27 an-Nihâyah fî Gharîbil-Hadîth (2/350) d'Ibn al-Athîr.

28 Madârijus-Sâlikîn (2/171, 184) d'Ibn al-Qayyim.

29 Da'îf Jiddan : Rapporté par at-Tabarânî dans al-Kabîr (22/320), Ibn Hibban dans al-Majrûhîn (1/324) et al-Khatîb dans at-Talkhîs (39/2), « Son isnâd est faible ». Et al-Manâwî a dit : « Da'îf Jiddan (très faible) » tel qu'il apparaît dans Ad-Da'îfah (n. 505).

30 Ibn al-Qayyim l'a rapporté dans Madârijus-Sâlikîn (2/171).

31 Majmû' al-Fatâwâ (11/260) d'Ibn Taymiyyah.

³² Extrait du livre Kitâb Al-Fawâ'id page 100, a ne pas manquer en téléchargement gratuit sur notre site, rubrique Sagesse.

(Sourate As Sajdah verset 24)

Se conformer correctement à la Sunna du prophète *sallallahu 'alayhi wa sallam* est le pollen de la sincérité. Lorsqu'ils se rencontrent, ils font naître l'acceptation des actes et leur prise en compte par Allah. Les œuvres sont le pollen de la science. Lorsqu'elles se rencontrent, elles font naître le succès et le bonheur, mais si elles se dissocient l'une de l'autre, elles ne servent plus à rien. L'indulgence est le pollen. Si elles se rencontrent, elles font du savant un maître dans ce bas monde et dans l'au delà, et permettent à sa science d'être bénéfique. Si elles se dissocient l'une de l'autre, le savant ne tirera rien de sa science et ne pourra en faire profiter autrui. La détermination est le pollen de la clairvoyance. Si elles se rencontrent elles offrent à qui jouit de ces caractères le bien de ce bas monde et de l'au delà, et son ambition lui permettra d'atteindre les plus hauts degrés en toute chose.

Mais la perfection peut ne pas être atteinte en raison d'un manque de clairvoyance ou d'un manque d'ambition. Une bonne intention est le pollen d'une saine raison. Si elles sont absentes, tout le bien sera perdu. Mais si elles se rencontrent, elles font naître tout type de bien. Le bon sens est le pollen du courage. S'ils se rencontrent, ils font naître victoire et triomphe. S'ils disparaissent, c'est l'abandon et l'échec. Si le bon sens n'est pas accompagné de courage, il fera naître lâcheté et impuissance. Si le courage n'est pas accompagné de bon sens, il engendrera imprudence et trépas. La patience est le pollen de la clairvoyance. Si elles se rencontrent, tout le bien naîtra.

Al Hassan -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Si tu veux voir une personne clairvoyante mais impatiente, tu la verras. Si tu veux voir une personne patiente mais ignorante, tu la verras. Mais le jour où tu verras une personne patiente et clairvoyante, ce sera une vraie trouvaille.** »

Le conseil sincère est le pollen de la raison. Plus le conseil est sincère et plus la raison se renforce et s'illumine. Le rappel et la méditation se fécondent l'un l'autre. S'ils se rencontrent, ils engendrent l'ascétisme en ce bas monde et le désir de l'au delà. La piété est le pollen de la confiance en Allah. S'ils se rencontrent, tout le bien en découlera. S'ils se dissocient, tout le mal en naîtra. Une bonne intention est le pollen d'une grande ambition. Si elles se rencontrent, le serviteur atteindra alors le summum de ses objectifs.

Conclusion

L'imam Ibn Al-Qayyim -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- dit dans son livre Fa'id-ur-Rahmaan fi Al-Fawaa'id-il-Hisaan³³ :

³³ Vous avez la possibilité de télécharger le livre « Paroles de Sagesse » rubrique la Sagesse, vous y trouverez d'avantage de paroles.

Lorsqu'un décret d'Allah survient chez Son Serviteur, et qu'il ne l'apprécie pas (le décret), il devrait le considérer de six manières :

- Ⓢ **Par le Tawhid** : et qu'Allah est Celui qui décrété cela, l'a voulu et l'a crée. Et tout ce qu'Allah veut s'accomplit, et ce qu'il ne veut pas, ne se réalise pas.
- Ⓢ **La Justice** : Il a décidé que cet événement aurait lieu dans le passé, et il y a une justice dans Son ordre divin.
- Ⓢ **La Miséricorde** : la miséricorde qu'Allah a décrété en cela est plus grande que Sa Colère et Sa vengeance.
- Ⓢ **La Sagesse** : C'est la sagesse infinie d'Allah qui en est la cause. Il ne l'a pas décrété en vain et ne l'a pas fait exécuter sans but.
- Ⓢ **La Louange** : C'est à Allah que reviennent toutes les louanges pour ce qu'il a décrété, dans toutes les perspectives.
- Ⓢ **L'Adoration d'Allah ('Oubudiyyah)** : il est un adorateur exclusif d'Allah dans tous les points. Ses Lois et Décrets suprêmes se présentent à lui car il appartient à Allah et est son serviteur. Donc Allah le commande à travers ses décrets, comme Il le commande à travers ses lois religieuses. Le décret devient donc une occasion pour que Ses lois se produisent. Fin de citation.